

# Voyageurs du Monde

Société Anonyme

Siège social : 55 rue Sainte Anne - 75002 Paris

## Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Voyageurs du Monde,

En notre qualité d'expert-comptable, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1100 (Accréditation Cofrac section Inspection, portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

## 1. Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des informations de la Déclaration, ci-après les « Informations » ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration. L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

## 2. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

## 3. Responsabilité de l'OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des Informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de lutte contre la corruption ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

#### 4. Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par la société visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants <sup>1</sup>:
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>2</sup> représentant 100% des données consolidées des indicateurs environnementaux et entre 49% et 85% des effectifs des indicateurs sociaux ;

---

<sup>1</sup> cf. Annexe

<sup>2</sup> Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Allibert Trekking pour les indicateurs sociaux et Voyageurs du Monde (France, Belgique, Suisse et Canada), Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Allibert Trekking, Nomade Aventure, Destinations en Direct, Original Travel, KE Adventure Travel et Chamina pour les indicateurs environnementaux

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

## 5. Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre mars et avril 2023 sur une durée totale d'intervention de 2,5 semaines.

Nous avons mené 6 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

## 6. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 25 avril 2023

L'organisme tiers indépendant  
Aca Nexia  
Représenté par

DocuSigned by:  
  
35CC3FE214F44AD...

Sandrine Gimat

---

<sup>3</sup> cf. Annexe

## Annexe

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs ou qualitatifs considérés comme les plus importants ayant fait l'objet de tests de détail :

### Informations quantitatives

#### Sociales

Répartition des effectifs par zone géographique

Répartition des effectifs des sociétés françaises par statut et genre

Taux de départ des permanents

Effectifs ayant eu une formation

Taux de formation

Montants distribués aux salariés

#### Environnementales

Tonnes de CO2 émises sur les voyages

#### Sociétales

Montant total du financement d'actions du fonds de dotation

Nombre de personnes en situation de handicap qui ont voyagé avec Comptoir de Voyages

### Informations qualitatives

#### Sociales

Engagement du groupe pour le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

#### Environnementales

Déchets papiers du groupe recyclés par l'entreprise Cèdre

#### Sociétales

Proposition d'activités physiques, sportives et détente pour les collaborateurs du Groupe

Labelisation Ecocert Environnement

## **1. DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA – FINANCIERE**

Suite à la transposition en France de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations sociales et environnementales, Voyageurs du Monde est tenue, conformément aux articles L225-102-1 et R225-105 du Code de commerce, d'établir et de publier sur son site internet une déclaration consolidée de performance extra-financière dès lors que l'ensemble des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation atteint un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 100 millions d'euros et un nombre de salariés supérieur à 500.

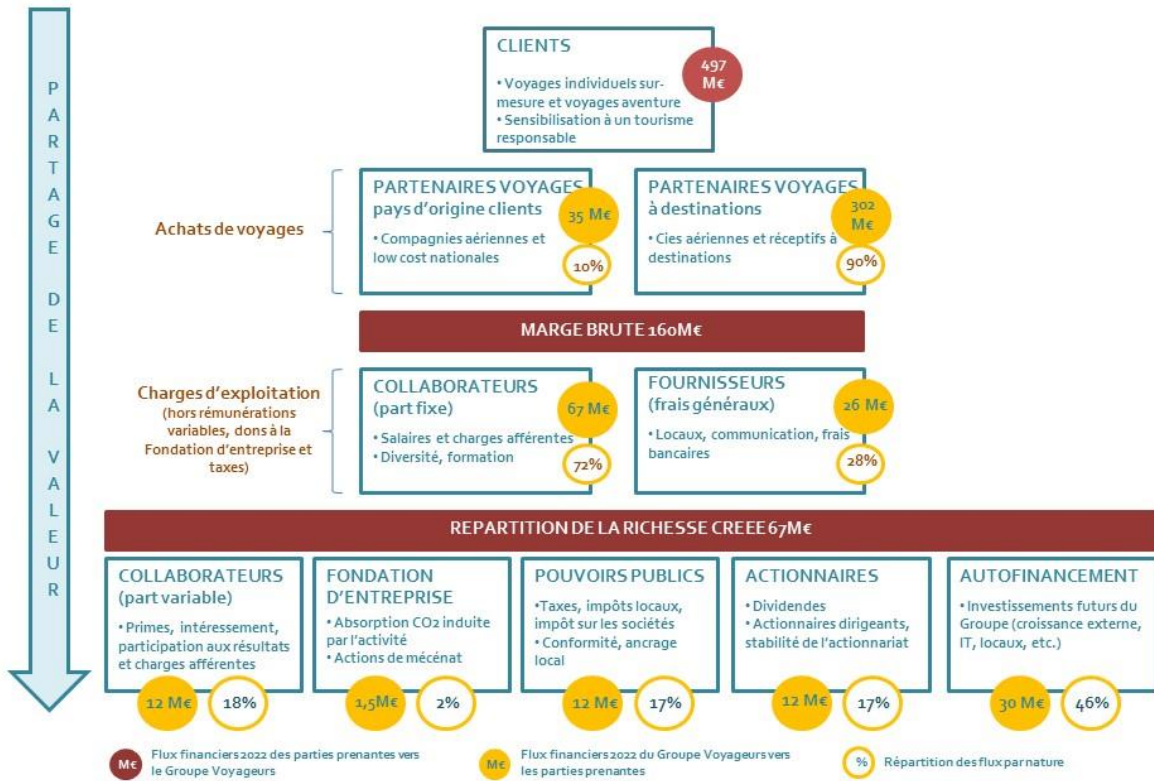
Par ailleurs, il est rappelé que la déclaration comprend notamment des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives, aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités, et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées.

Cette déclaration donne lieu à l'établissement d'une attestation de nos Commissaires aux comptes selon laquelle ladite déclaration figure bien dans le présent rapport et d'un rapport d'un organisme tiers indépendant comprenant un avis motivé sur la conformité de ladite déclaration et la sincérité des informations fournies.

Nous vous renvoyons à ce(s) document(s) pour votre parfaite information.

### **3.1. Modèle d'affaires**

Le Groupe a une activité d'intermédiation et de création de valeur par le service. Cela se traduit par une forte proportion d'achat de prestations dont une partie importante (91%) se situe dans les pays de destination de la clientèle. Cette caractéristique, suppose le respect d'une politique durable vis-à-vis des partenaires locaux (réceptifs, hébergements, guides, accompagnateurs, porteurs, cuisiniers, etc.) dans le respect des principes du Label ATR (Agir pour un Tourisme Responsable) et le respect de cahiers des charges strictes en matière de qualité, de niveau de service et de sécurité des voyageurs.



### 3.2. Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux

Afin d'identifier et hiérarchiser les risques extra-financiers du Groupe, la direction générale, les ressources humaines, juridique et financière du Groupe ont collaboré dans le cadre de groupes de travail. L'analyse des risques s'est fondée d'une part sur les thématiques du dispositif Grenelle II et d'autre part sur les 17 objectifs de développement durable (ODD). Confrontées aux activités du groupe Voyageurs, ces deux grilles de lecture ont permis de sélectionner les risques extra-financiers les plus significatifs, qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

RISQUES	POLITIQUES ET ACTIONS	INDICATEURS
<b>Environnemental</b>		
Contribution au changement climatique	Absorption de 100% des émissions CO2 de nos clients (*) et collaborateurs	· Tonnes CO2 émises par les voyages de nos clients et de nos collaborateurs · Budgets investis dans la Fondation d'entreprise Insolite Batisseur Philippe Romero
Empreinte sur la pollution des milieux naturels	Trek, randonnées : ramassage des déchets, et limitation de l'usage des bouteilles d'eau en plastique	
Impact de nos activités sur la raréfaction des ressources naturelles	Politique d'achats pour le papier destiné aux brochures et magazines	
<b>Sociétal</b>		
· Prise en compte des enjeux RSE · Loyauté des pratiques · Respect des droits de l'homme	Engagements pris en tant que membre de l'association Agir pour un Tourisme Responsable (ATR) : · Transparence : expliquer aux clients les bonnes pratiques de tourisme responsable · Partenariat : favoriser un comportement équitable et éthique des prestataires locaux · Cohérence : faire preuve d'exemplarité dans nos pratiques internes	Labelisation EcoCert Environnement délivrée chaque année après audit
Soutien des populations locales	Actions de mécénat	Budgets investis par le fonds de dotation <i>Insolite Batisseur Philippe Romero Foundation</i>
Non accessibilité des offres à tous les voyageurs	Spécialisation de Comptoir des Voyages sur l'accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap	Nombre de personnes en situation de handicap clientes
<b>Social</b>		
Agir en employeur responsable	Création d'emplois durables, locaux et favorisant la diversité	· Effectif par zone géographique · Effectif par sexe
Perte de compétences et de talents	Formation et développement des compétences des collaborateurs	· % de l'effectif formé
Partage inéquitable de la valeur ajoutée au sein de l'entreprise	Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs	· % part variable de la masse salariale sur résultat
(*) uniquement sur le périmètre des entités Voyageurs du Monde (France, Belgique, Suisse et Canada), Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Allibert Trekking, Nomade Aventure, Destinations en Direct, Original Travel, KE Adventure Travel et Chamina.		

A l'issue du travail de cartographie des risques, il est apparu que les thématiques légales présentées ci-après ne constituent pas des enjeux sensibles pour le Groupe : les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

La cartographie des risques et la suite de la DPEF concernent les principales entités françaises du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure, Allibert Trekking, et Chamina Sylva), sauf mention contraire spécifique à chaque indicateur.

### 3.3. Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux

La Société et les filiales de son Groupe sont sensibles aux impacts sur l'environnement des voyages qu'elles vendent à leurs clients à travers le monde. Depuis 15 ans, la Société et les principales filiales de son Groupe ont fait le choix d'inscrire leurs activités touristiques dans une démarche de tourisme responsable et de développement durable.

La Société, avec une implication particulière de ses dirigeants, assure une veille permanente d'études scientifiques, de publications de divers contributeurs (universités, instituts, Think Tank...) et des travaux des groupes de travail et rapports du GIEC<sup>1</sup> sur le réchauffement climatique, à l'effet d'identifier toutes actions qui pourraient être déployées pour réduire les émissions de GES<sup>2</sup> générés par ses activités et celles de son Groupe (transport lié aux voyages pour l'essentiel).

Face à l'accélération des occurrences de crises (climatique, sanitaire (pandémies) et de théâtres de conflits politiques, le secteur des voyages et du tourisme gère en permanence des situations complexes alors que les dernières conclusions du 6<sup>ème</sup> rapport du GIEC confirment que le réchauffement du climat mondial est dû aux activités humaines. Les divers scénarios socio-économiques indiquent que le niveau de réchauffement global de 1,5 degré Celsius par rapport à l'ère préindustrielle sera atteint dès le début des années 2030, quels que soient les efforts de réduction immédiate des émissions mondiales de CO2 (cf. § constat - rapport de synthèse du 6<sup>ème</sup> rapport d'évaluation du GIEC<sup>3</sup>).

Les voyages et le tourisme recouvrent un réseau d'acteurs variés (transport, hôtellerie, tour opérateurs) et représentent environ 8% des émissions mondiales de GES. Dans son rapport de base sur l'action climatique dans le tourisme (décembre 2022)<sup>4</sup>, dirigé par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Adventure Travel Trade Association (ATTA), publié en collaboration avec la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) issu d'une enquête inédite auprès de 1 139

<sup>1</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

<sup>2</sup> Gaz à effet de serre

<sup>3</sup> [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20250\\_4pages-GIEC-2.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20250_4pages-GIEC-2.pdf)

<sup>4</sup> *Baseline Report on Climate Action in Tourism* (Rapport de base sur l'action climatique dans le tourisme) (<https://www.e-unwto.org/doi/10.18111/9789284423965>)



acteurs<sup>5</sup>, il a été mis en exergue un esprit engagé pour agir pour le climat et un sentiment d'urgence, compte tenu des multiples impacts déjà subis<sup>6</sup>.

### *Actions en faveur de l'absorption des émissions carbone induites par l'activité*

Convaincu par la nécessité d'agir depuis de nombreuses années, depuis 15 ans, le Groupe a investi dans des programmes de restauration des écosystèmes forestiers pour contribuer à absorber 10% des émissions de GES des services de voyage vendus aux clients et 100% des émissions carbone de l'entreprise et de ses collaborateurs.

Depuis le 1er janvier 2018 pour les prestations de voyage vendues, les plus gros contributeurs du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure et Allibert Trekking) ont accéléré ce processus, en contribuant à absorber l'équivalent de 100% des émissions de GES liées à leurs activités.

Pour le calcul des émissions, le Groupe retient la méthode d'évaluation multi critères, la plus exigeante, de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). En effet, les taux de conversion entre la valeur de création d'un produit ou service et les émissions de GES liées à la réalisation de ce produit ou service en tonne de CO<sub>2</sub> fournies par l'ADEME sont estimés à partir des données publiées par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et prennent en compte les émissions de GES générées directement par le produit ou le service analysé, mais également indirectement.

A cet égard, pour le calcul en tonne équivalent kilogramme de CO<sub>2</sub> (T Eq. CO<sub>2</sub>) des trajets aériens, sont prises en compte les émissions directes liées à la combustion du kérosène de l'avion mais également celles indirectes, liées à la production, au transport et au raffinage du carburant, ainsi que les émissions liées aux traînées générées par le kérosène dans l'atmosphère qui contribuent au forçage radiatif, à l'origine de changements climatiques futurs.

Il est admis que la méthode de l'ADEME est 2,5 fois plus exigeante concernant le calcul des émissions liées au transport aérien que celle de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ou celle de l'ICAO (International Civil Aviation Organisation).

Un des axes de la démarche entreprise dès l'origine (2005) par le Groupe a été de réduire au maximum les émissions de CO<sub>2</sub>.

Pour absorber le solde de l'empreinte carbone, le Groupe a fait le choix d'investir dans des projets qui créent des puits de carbone et permettent la captation de GES dans l'atmosphère. Les projets sont sélectionnés pour que le montant de tonnes de GES captées corresponde à 100% des émissions de GES de tous les voyages vendus. Les projets d'absorption doivent répondre à 4 critères :

- L'additionnalité : réaliser des projets qui ne peuvent exister que grâce à la contribution apportée par le Groupe
- La pérennité : investir dans des projets de très longue durée
- L'impact social et économique local : s'assurer que ces projets auront un impact positif et durable auprès des populations locales.
- La mesurabilité : être capable de prouver l'absorption et l'efficacité effective des projets mis en place avec des méthodes scientifiques et rigoureuses qui s'appuient sur les meilleurs critères internationaux (Gold / Verra Standard)

Alors qu'en 2021, 0,29 million d'euros avaient été investis dans des projets de reforestation pour absorber les 57.770 T Eq. CO<sub>2</sub> émis sur les voyages commercialisés par les tours opérateurs français du Groupe (représentant 91% du chiffre d'affaires consolidé 2021) par l'entremise du fonds d'investissement Livelihoods Carbon Fund (LCF), ces montants ont augmenté en 2022. En effet, 1,3 million d'euros seront investis dans des projets de reforestation pour absorber les 233.000 T Eq. CO<sub>2</sub> émises au cours de l'exercice sur le périmètre des entités Voyageurs du Monde (France, Belgique,

---

<sup>5</sup> représentants de destinations, d'entreprises (principalement des hébergeurs et des voyagistes), d'agences de voyage et d'organismes de promotion du tourisme. (principalement des hébergeurs et des voyagistes) et d'organisations de soutien de 131 pays.

<sup>6</sup> de la réduction de l'enneigement à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, de contextes et de lieux - de la réduction de l'accumulation de neige à l'augmentation des feux de forêt dans les régions montagneuses, en passant par les inondations et la sécheresse dans les régions côtières et désertiques.

Suisse et Canada), Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Allibert Trekking, Nomade Aventure, Destinations en Direct, Original Travel, KE Adventure Travel et Chamina. Entre 2019 (dernière année de référence avant la crise sanitaire) et 2022, la T Eq. CO2 émise a baissé de près de 30%, à périmètre constant.

#### *Actions pour réduire l'empreinte de l'activité sur la pollution des milieux naturels*

Le Groupe, notamment dans ses propres hébergements et pour ses voyages aventure s'emploie sur le plan logistique à préserver les ressources naturelles non renouvelables et privilégie la mise en place de filières d'approvisionnement locales et bio. Ainsi, un dispositif de réduction et de tri des déchets a été mis en place dans tous les hébergements du Groupe. Le Groupe veille également à limiter l'usage des bouteilles d'eau en plastique lors des treks ou randonnées.

Le Groupe a pour objectif de limiter l'utilisation de plastique jetable dans l'exercice de son activité, en commençant par supprimer là où cela lui est possible l'usage de bouteilles en plastique à usage unique. Pour les pique-niques et repas, l'approvisionnement via des circuits courts et locaux est systématiquement privilégié.

Voici quelques initiatives mises en place par le Groupe à destination pour ses clients:

- Restauration 100% 0 plastique au Népal et en Mauritanie (assiettes et couverts en inox fournis et cuisine à dispo)
- Initiatives d'éco conception de certains pique-niques en Indonésie avec comme contenant des feuilles de bananier
- Ramassage des déchets et transport jusqu'à une déchetterie pratiquant le recyclage effectif au Maroc
- Organisation de ramassage de déchets dans des zones sensibles (berges du Nil sur 200km de Louxor à Assouan, Wadi Rum deux fois par an, certaines stations de ski de fond en Norvège) etc.
- le Steam Ship Sudan (bateau à vapeur naviguant sur le Nil) a fortement réduit sa consommation de fioul lourd sur les dix dernières années grâce à plusieurs actions (allègement du bateau, mise en place de panneaux solaires pour préchauffer l'eau de la chaudière et remplacement de la chaudière originelle par une chaudière moderne). La Flâneuse du Nil (*dahabieh*, voilier qui croise sur le Nil) s'est doté d'un système d'électrification innovant avec une cinquantaine de panneaux solaires, qui assurent 80 % de l'énergie nécessaire à son fonctionnement (climatisation, eau chaude, éclairage), et de batteries de véhicules électriques recyclées, ce qui a permis de supprimer son générateur diesel. Pour éviter la pollution du Nil, les eaux usées sont collectées, traitées et stockées pendant le voyage, et déversées dans les réseaux d'eaux usées des villes d'escale.

#### *Actions pour réduire l'impact de l'activité sur la raréfaction des ressources naturelles*

Dans la continuité de son engagement en matière de protection de l'environnement, le Groupe s'inscrit dans une gestion responsable de ses achats papiers en sélectionnant pour ses éditions des papiers fabriqués à partir de fibres et de bois provenant de forêts gérées durablement. En 2022, les éditions papier de Voyageurs du Monde (magazines, brochures, etc.) ont principalement été éditées en papier FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC.

Les déchets papiers du Groupe sont recyclés, principalement en France par l'intermédiaire de l'entreprise Cèdre.

### **3.4. Politique et indicateurs de suivi des risques sociétaux**

La démarche globale de tourisme responsable du Groupe s'est appuyée sur les actions induites par la labellisation de services « Agir pour un Tourisme Responsable ». Engagés depuis 2007, la Société et les principaux tour-opérateurs français du Groupe ont participé à l'élaboration du référentiel de la norme AFNOR « Agir pour un Tourisme Responsable ».

Les principaux tour-opérateurs français du Groupe (Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Nomade Aventure, Chamina Voyages, Allibert Trekking et Destinations en Direct) ont été certifiés Agir pour un Tourisme Responsable, pour certains depuis 2007. En 2019, ces sociétés ont reçu le label EcoCert « Agir pour un Tourisme Responsable », maintenu jusqu'au 31 décembre 2022.

La démarche a impliqué le respect d'engagements sociaux et environnementaux reproduits dans la charte éthique du voyageur, et notamment, au titre des droits humains, l'engagement de signaler l'exploitation sexuelle des enfants.

Des actions de formation auprès des nouveaux collaborateurs sont réalisées sur les engagements pris par le Groupe en terme de tourisme responsable mais également sur les techniques d'absorption des GES afin de les sensibiliser à l'impact des activités du Groupe et aux pistes de réduction à mettre en place.

Tout en conservant les engagements sociétaux et environnementaux d'acteur du tourisme « responsable » depuis début 2023, le Groupe, dont le déploiement hors de France s'est accéléré, a décidé de rechercher un autre label ayant la même vocation dans un environnement international et permettre une adhésion plus aisée auprès de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, partenaires ...).

#### *Soutien à des projets en faveur des populations via le fonds de dotation*

Le fonds de dotation (Insolite Bâtitisseur Philippe Romero *Foundation*) a pour vocation de gérer les fonds dédiés aux actions humanitaires et de soutien aux projets de développement économiques et sociaux. Au titre de ces actions de mécénat, le fonds de dotation soutient des structures à travers le monde qui interviennent dans les domaines suivants : protection de l'enfance, formation professionnelle, aide au développement économique, préservation du patrimoine culturel et naturel, soutien aux personnes en demande de protection internationale et sauvegarde des modes de vie traditionnels. Si, depuis 2020, la crise sanitaire avait contraint le Groupe à geler ces budgets, en 2022, le Groupe a repris progressivement le financement d'actions via son fonds de dotation en aide aux migrants et actions d'urgence), à hauteur de 0,17 million d'euros. Pour rappel, en 2019, le Groupe avait consacré près de 0,4 million d'euros au soutien de ces différentes actions, dont le détail est accessible suivant le lien suivant : <http://www.fondation-insolitebatisseur-philipperomero.com/>.

Au-delà des actions de la fondation d'entreprise et du fonds de dotation, la vision du Groupe est que le tourisme (i) favorise par les échanges interpersonnels tissés à l'occasion du voyage l'amélioration de la paix dans le monde, (ii) contribue au respect des droits des êtres humains et au développement économique des pays visités les plus démunis et (iii) permet de créer un environnement favorable à l'accueil et à l'intégration des personnes déplacées de leur pays d'origine. Le Groupe s'emploie par le prisme d'une vision décalée et une démarche singulière du voyage à œuvrer pour proposer des expériences basées sur la rencontre (approche immersive), le partage et la promotion de valeurs humaines et de préservation du vivant fortes. Le Groupe apporte son soutien à diverses organisations d'aide humanitaire et de défense des droits de l'homme de manière régulière ainsi qu'à des actions ponctuelles.

#### *Accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap*

Le Groupe s'est engagé à rendre ses voyages sur mesure accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap et de faire porter ce projet par la marque Comptoir des Voyages. Les voyages individuels proposés sont adaptés en termes de transport, d'hébergement et de service à la carte.

En 2022, Comptoir des Voyages a ainsi fait voyager 195 personnes sur ce type de voyage sur 71 dossiers. Ces chiffres sont en baisse de 28% par rapport à 2019 (année de référence) en raison d'une année encore touchée par la crise sanitaire.

#### *Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives*

Concernant les activités du Groupe, elles ont par essence une implication physique dès lors que le fait de voyager implique de se déplacer. Cette affirmation est particulièrement confirmée avec toutes les propositions de voyages des marques du Voyage d'Aventure du Groupe dans lesquelles le voyageur contribue physiquement à la réalisation des déplacements (marche, vélo, kayak.....).

La passion de l'activité physique et sportive essaime également auprès des collaborateurs du Groupe, à la fois par l'accompagnement pour le transport vers le lieu de travail (mise en place de forfait mobilités durables, installation de parkings vélos, ....) mais également par des propositions d'activités physiques, sportives et de détente proposées (pilates, yoga, cycling ....) avec une contribution financière résiduelle des collaborateurs.

### **3.5 Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux**

#### *Répartition des effectifs par zone géographique*

Le tableau suivant présente l'effectif de l'ensemble des entités du Groupe, en France et à l'étranger :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Var</b>
<b>France</b>	954	925	3%
<b>Etranger</b>	613	298	106%
<b>TOTAL</b>	<b>1 567</b>	<b>1 223</b>	<b>28%</b>

Au cours de l'exercice 2022, l'effectif moyen du Groupe a augmenté de 37% par rapport à l'exercice 2021 ; cette situation s'explique par l'acquisition du groupe Eurofun (361 salariés dont 354 à l'étranger) et aux nombreux recrutements pour faire face à la reprise d'activité.

#### *Répartition des effectifs des sociétés françaises*

Le tableau suivant présente la répartition par statut et genre des effectifs des entités françaises du Groupe citées au paragraphe 3.2 :

en %	<b>2022</b>		<b>2021</b>	
	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
<b>Cadres</b>	24%	16%	22%	16%
<b>Non Cadres</b>	45%	15%	47%	15%

La catégorie professionnelle « non cadres » (employés et agents de maîtrise) est la plus représentée au sein des sociétés françaises du Groupe. Par ailleurs, en 2022, la répartition du personnel par sexe est restée identique à celle de 2021 avec une forte représentation des femmes. Les entreprises du Groupe maintiennent leur engagement pour le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de recrutement et de rémunération.

Les entités françaises s'engagent en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle et du respect du principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes. Cela se traduit dès le processus de recrutement et d'embauche où elles restent attentives au maintien de la mixité dans tous leurs emplois, afin de ne pas avoir de postes exclusivement féminins ou exclusivement masculins. Par ailleurs, ces sociétés favorisent l'égalité d'accès aux postes à responsabilité pour maintenir une proportion cohérente de femmes et d'hommes dans l'encadrement par rapport à la répartition générale femmes/hommes. En particulier, Voyageurs du Monde s'assure qu'il n'y ait pas d'incidence des congés maternité, paternité, d'adoption ou parental d'éducation sur la rémunération en vérifiant annuellement auprès de sa population la plus représentative, les conseillers voyages, que le parcours professionnel et salarial des femmes et des hommes est le même à 1 an, 3 ans et 5 ans.

#### *Départs des salariés permanents*

Le tableau suivant présente le taux de départ des salariés permanents des entités françaises du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Allibert Trekking, Nomade Aventure et Chamina Sylva) qui ont quitté l'entreprise dans l'année :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Var</b>
<b>Taux de départs des permanents</b>	11%	10%	10,1%

En 2022, 11% des salariés permanents ont quitté l'entreprise contre 10% en 2021.

Ce taux correspond au nombre des départs des salariés permanents sur l'effectif total.

#### *Formation et développement des compétences des collaborateurs*

Le tableau suivant présente le nombre de salariés ayant reçu une formation dans l'année des entités françaises du Groupe citées au paragraphe 3.2 :

	2022	2021	Var
<b>Effectif ayant eu une formation</b>	665	336	98%
<b>Taux de formation de l'effectif</b>	67%	38%	76%

En 2022, 665 salariés des entités françaises du Groupe ont reçu une formation, en augmentation de 98% par rapport à 2021. Ceci représente 67% de l'effectif global contre 38% en 2021. La crise sanitaire et les restrictions budgétaires en 2021 avaient poussé à une diminution des formations. En 2022, les formations ont repris progressivement.

#### *Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs*

Le tableau suivant présente les éléments variables de rémunération distribués aux collaborateurs des différentes sociétés du Groupe, au-delà de leur rémunération fixe. Ces montants distribués incluent les primes, l'intéressement, la participation et les charges afférentes. Aucune participation n'a été versée sur l'exercice 2021.

Les montants sont exprimés en pourcentage du résultat d'exploitation brut, c'est-à-dire avant prise en compte de ces montants distribués, des sociétés ayant versé ces montants aux salariés.

	2022	2021
<b>Montants distribués aux salariés</b>	11 911	1 274
<b>% résultat d'exploitation brut des sociétés ayant distribué aux salariés</b>	20%	13%

### **3.6 Note méthodologique**

Comme indiqué au paragraphe 3.2, la DPEF concerne les principales entités françaises du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure, Allibert Trekking et Chamina Sylva), sauf mention contraire spécifique à chaque indicateur. En 2022, ces six entités représentent 72% du chiffre d'affaires consolidé (contre 85% en 2021) et 54% des effectifs (contre 73% en 2021).

Les données sont fournies au titre de l'exercice 2022, clos le 31 décembre 2022.

La collecte des données environnementales, sociétales et sociales est pilotée annuellement par le contrôle de gestion du Groupe auprès des contributeurs identifiés pour chaque objectif. Ainsi, la collecte des données environnementales se fait directement auprès des personnes en charge des calculs et du suivi des projets financés par la Fondation d'entreprise Insolite Bâtitteur Philippe Romero. Le reporting sociétal est réalisé avec la Direction Générale ou la personne en charge de la certification ATR de chaque société concernée. Les données sociales sont collectées auprès de la Direction des Ressources Humaines de chaque entité du périmètre. Une fois les données collectées, le contrôle de gestion Groupe se charge de les consolider.

La méthodologie de calcul des émissions carbone induites par l'activité est définie directement dans le paragraphe 3.3 relatif à ce sujet.